SI-19-015/LB REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT

> DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA MAITRISE DES EFFECTUS du 03 Aout 2004
Décret n° 2004-336 /MFPRE/DGFP/DPME/SRportant intégration, nomination, titularisation à titre exceptionnel et versement de monsieur MVOUEZOLO-MASSELO Jean Jacques dans les cadres des services sociaux (enseignement).

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS:

Vu la constitution;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique;

Vu le décret n°63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 67-272 du 2 septembre 1967, modifiant les articles 22 et 57 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

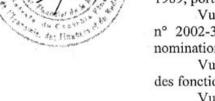
Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique;

Vu le décret n°s 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n° 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 514/MEPSSRS/CAB/DGAS du 8 juin 2001, portant recrutement de l'intéressé en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé;





DECRETE:



: Monsieur MVOUEZOLO-MASSELO Jean Jacques, né le 24 novembre 1974 à Jacob, titulaire du certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement général, option : mathématiques, obtenu à l'université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), nommé au grade de professeur des collèges d'enseignement général stagiaire, indice 650, pour compter du 25 janvier 2002, titularisé exceptionnellement au 1er échelon, indice 710, ACC = néant pour compter du 25 janvier 2003 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

Article 2: L'intéressé est versé dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1ère classe, 2e échelon, indice 780 ACC = néant pour compter de la date de titularisation, en application du décret nº 99-50 du 3 avril 1999 susvisé.

Article 3: Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 4: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service de l'intéressé et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

2004-336

Brazzaville, le 03 Aout 2004

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République

Le ministre de la Fonction Publique et de la

réforme de l'Etat rath Le ministre de l'économie, des finances et du budget

rielENTCHA-EBIA

Rigoben Roger ANDEL

La ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation

JORC DGFP/DPME 3 MFPRE/SST 3 DGB 3 DGCF 2 MEPSA 2 DPAA 1 DOSSIER 3 INTERESSE 1

2/21

SGG/BC

Rosalie KAMA-NIAMAYOUA